



République française

Commune d'Epiais-Rhus (Val d'Oise)

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Du 13 avril 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Étaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Elodie HARDY, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Elodie HARDY ; Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY

*Le quorum est atteint.
M. Angelo NORIS a été désigné secrétaire de séance*

Approbation PV séance précédente (29/03/2023)

Vote :

Contre :

ABSTENTION :

POUR à l'unanimité

1) Présentation des indemnités des élus pour l'exercice 2022

Le Maire présente les indemnités perçues par les élus pour l'année 2022 ;

- Le Maire 1622,29 € brut mensuel
- Les 3 adjoints 430,73 € brut mensuel
- Indemnité de président du SMIRTOM : 1188,74 € Brut mensuel
- Indemnité de président du SIAEP de la source de Berval perçue par un adjoint : 294,66 € brut mensuel

Pas de vote

2) Vote du budget primitif 2023 et ses annexes

Le Maire donne lecture de la note de présentation du budget primitif 2023.

Le Maire précise que les dotations étant arrivées après la commission des finances, certains articles ont été modifiés à la hausse.

Le Maire donne le détail des chapitres du budget en dépenses et en recettes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	615 166,13 €	Recettes	502 259,11 €
Virement à la section invest	293 696,08 €	Excédent antérieur reporté	406 603,10 €
Total dépenses	908 862,21 €	Total recettes	908 862,21 €

Le Maire précise qu'une nouvelle dotation de l'Etat a fait son entrée dans les recettes de fonctionnement : « Biodiversité et aménités rurales » pour 3000 €. Pour information le terme aménité signifie bien être et confort à autrui.

Section d'investissement :

Dépenses	697 135,84 €	Recettes	372 500,62 €
Restes à réaliser	60 142,26 €	Solde d'exécution d'invest. reporté - 001	91 081,40 €
		Virement de la section de fonct	293 696,08 €
Total dépenses	757 278,10 €	Total recettes	757 278,10 €

La section d'investissement en dépenses comprend les achats de terrain, des prévisions de voirie, du mobilier, les travaux rue Saint Didier. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'excédent antérieur reporté (91 081,40 €), le virement de la section de fonctionnement (293 696,08 €) et les subventions de la Région Ile de France et du Département dans le cadre du contrat rural pour les travaux de rénovation et d'aménagement de la rue Saint Didier (350 000,00 €).

Questions : Mme Fessy signale que le montant total des travaux de la rue Saint Didier a beaucoup augmenté. Le Maire indique qu'il a ajouté 15 000 € pour le cas de travaux imprévus.

Mme Fessy s'inquiète qu'en raison de la rue saint Didier il ne soit plus possible de réaliser des investissements les 2 années suivantes. Le Maire répond que la commune enregistre un excédent chaque année, on pourra à nouveau faire des investissements.

Mme Fessy revient sur la réunion publique du 1^{er} avril concernant l'assainissement et dit que 30 % de la somme des travaux correspond à l'évacuation des pluviales. Le Maire répond que les travaux d'assainissement seront refaits à l'identique. Il précise qu'un tuyau est cassé et qu'il y a obligation de le changer, on ne crée pas de réseau, on remplace le tuyau existant sur 110 ml par un tuyau en fonte pour compenser le problème de charge.

Le Maire ajoute qu'auparavant il y avait 1 avaloir mais après les travaux il y aura 2 ou 3 avaloirs pour que l'eau puisse s'évacuer progressivement. Le nombre d'avaloirs supplémentaire est à confirmer avec le SIARP.

Vote :

POUR 11

CONTRE 4 (Mmes Fessy et Ressouches, M. Boucly et Pellé)

ABSTENTION

3) Délibération autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la rue Saint Didier

Le Maire rappelle la procédure de passation des marchés publics et demande l'autorisation de lancer les appels d'offres pour les travaux de rénovation de la rue Saint Didier.

Le montant des travaux est estimé par l'AMO à 533 220 € HT.

Mme Fessy demande si le règlement de l'AMO ne rentre pas dans le cadre de la procédure de marché au vu du montant des travaux HT ? Le Maire rappelle que la rémunération de l'AMO est parmi les moins chères avec un taux à 5,95 % soit environ 34 000 € (donc inférieur au code des marchés 40 000 €).

Le Maire précise que la préévaluation des travaux est nécessaire pour évaluer le montant de la mission.

Vote :

POUR 11

CONTRE 4 (Mmes Fessy et Ressouches, M. Boucly et Pellé)

ABSTENTION

4) Présentation du débat d'orientation budgétaire du SMIRTOM

Le syndicat des ordures ménagères (SMIRTOM) nous a communiqué son document de débat d'orientation budgétaire (DOB) afin d'expliquer à l'assemblée le service rendu et l'augmentation de la taxe de ramassage.

En effet, le coût du ramassage des ordures ménagères dépend non pas du nombre d'habitants de chaque foyer fiscal mais est basé sur la valeur locative soit environ 97 €/ habitant en 2022.

En fonction du service rendu, les habitants des communes payent plus ou moins. Par exemple, le taux de la TEOM est plus important dans certaines communes qui ont opté pour le ramassage des déchets verts en plus ou une collecte supplémentaire.

Malgré l'augmentation des prévisions budgétaires en 2022, et en raison de la forte inflation, il manquait de la trésorerie en fin d'exercice. Le paiement de certaines factures a dû être reporté pour 2023. Le coût du manque par habitant représentait 10,92 €/ habitant pour 2022.

Pour 2023, la prévision a été revue à la hausse (8%) soit une augmentation de 21,24 € / habitant ce qui représente un total de 118,24 € / habitant demandé à la CCSI, arrondi à 118 €.

Par ailleurs, l'extension des consignes de tri est une bonne chose mais la conséquence est impactante au niveau financier : auparavant 197 € la tonne, avec extension des consignes de tri 217 € la tonne. Nous sommes en phase de transition et de modernisation. Lorsque le nouveau centre de tri sera construit, le prix à la tonne sera homogénéisé et revu à la baisse pour tous les syndicats adhérents.

Pas de vote

Pas de questions diverses

L'ordre du jour est épuisé, le CM est clos à 21h47

A Epiais-Rhus, le 19 avril 2023

Signatures

Secrétaire de séance
Angelo NORIS*



Le Maire
Brahim MOHA

